

Les projets associés à la Réserve de la biosphère, dont le promoteur doit être membre de la l'organisme, relèvent de l'implication du conseil d'administration et sont de l'ordre de : représentation, lettres d'appuis, participations humaines, support moral, documentations, concertations, communications.

Nom de l'organisation :

Objet de l'organisation :

Fins fiscales et structure de l'organisation :

Travailleur autonome

Coop

Entreprise

OBNL

Objet du projet soumis pour association :

Organisation membre de l'organisme? Oui Non

L'organisation est-elle certifiée du programme de reconnaissance? Oui Non

En fonction des 3 rôles d'une réserve de la biosphère, à quel(s) objectif(s) le projet répond-il?

Conservation des ressources

Développement durable des ressources

Apprentissages

Quelle est la nature de la demande?

Représentation

Lettres d'appuis

Participations humaines

Support moral

Documentations

Concertations

Communications



Quelle charge de travail est évaluée pour cette demande?

Quel est le cadre financier du projet et les partenaires impliqués?

Quel est l'échéancier?

Une fois la demande complétée avec la documentation complémentaire synthétisée jointe, votre demande sera analysée et présentée au conseil d'administration de la Réserve de la biosphère de Charlevoix.

Un retour vous sera fait d'ici les 3 mois suivants votre demande.

Réserve de la biosphère de Charlevoix - UNESCO

212, rue-Sainte Anne

Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1P7

418.435.5514

info@biospherecharlevoix.org